

dossier n° PC 087 058 22 J5103



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

**Liberté  
Égalité  
Fraternité**

Commune de Domsps

date de dépôt : 01 décembre 2022

demandeur : GAEC PAUTOUT, représenté par  
Madame PAUTOUT Sandrine

pour : la construction d'un hangar agricole à  
usage de stabulation avec panneaux  
photovoltaïques sur la toiture et de son local  
technique grillagé

adresse terrain : lieu-dit Le Speriras, à Domsps  
(87120)

**ARRÊTÉ N° 2023 - 02 .**  
**accordant un permis de construire**  
**au nom de l'État**

**Le maire de Domsps,**

Vu la demande de permis de construire présentée le 01 décembre 2022 par GAEC PAUTOUT, représenté par Madame PAUTOUT Sandrine demeurant lieu-dit Le Bourg, Domsps (87120);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un hangar agricole à usage de stabulation avec panneaux photovoltaïques sur la toiture et de son local technique grillagé ;
- sur un terrain situé lieu-dit Le Speriras, à Domsps (87120) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en date du 17/01/2023 ;

Vu l'avis de l'Agence Régionale de Santé - Délégation départementale de la Haute-Vienne en date du 08/12/2022 ;

Vu l'avis de la DDETSPP - Service Santé, Protection animales et Environnement en date du 12/12/2022 ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1**

Le permis de construire est ACCORDÉ.

A Domsps le  
Le 02 Fev 2023

Le maire,

*Coline Barz*

